



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2019

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ABSENCES

Aucune

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 195 – 2019

**Suivant la proposition de: Réal Payette
Dûment appuyée par: Mélanie Laberge
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Chemin des Valois – Consentement Bell Canada – Décision

No : 196 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la mise aux normes de l'extrémité du chemin des Valois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé, en juin dernier, Bell Canada à faire l'analyse requise pour le déplacement de poteaux sur le chemin des Valois;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a procédé à l'analyse et demande maintenant à la Municipalité d'autoriser les travaux en lien avec le déplacement des poteaux sur le chemin des Valois;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE les travaux à être réalisés par Bell Canada (projet H94224) sont au coût de 6 329,71 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le formulaire de consentement pour les travaux sur commande de Bell Canada, pour le projet H94224 sur le chemin des Valois;

D'APPLIQUER la dépense d'environ 6 329,71 \$ plus taxes, ainsi que l'analyse du dossier, au GL 02-320-00-521-00 (Entretien & réparation infrastructures) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Employé numéro 94 – Décision

No : 197 – 2019

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 juin 2019 effectuée avec l'employé numéro 94;

CONSIDÉRANT le rapport effectué par la directrice des finances et secrétaire trésorière adjointe;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE METTRE fin à l'emploi de l'employé numéro 94 en date de l'adoption de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice des finances et secrétaire trésorière adjointe à remettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'employé numéro 94.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2019

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 198 – 2019

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 05.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière